



JOUR DE CARENCE DANS LA FONCTION PUBLIQUE L'abrogation, maintenant !

Au moment de son instauration (article 105 de la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 - loi de finances 2012), les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, Unsa ont dénoncé la mise en place d'une journée de carence pour les agents de la Fonction Publique et en ont demandé le retrait.

Cette mesure pénalise durement les personnels contraints à congés maladie sur prescription médicale. Ils subissent, de fait, une baisse de leurs salaires comme s'ils étaient coupables d'être malades. Cette nouvelle amputation de leur pouvoir d'achat vient s'ajouter à celles dues au gel de la valeur du point, à l'augmentation des cotisations pour les pensions.

Il s'agit bien d'une nouvelle atteinte au statut des fonctionnaires et d'une volonté de stigmatisation des agents de la Fonction publique. Alors que la grande majorité des salariés du secteur privé n'est pas assujettie au jour de carence en vertu de nombreuses conventions collectives et accords d'entreprise, aucun dispositif similaire n'existe dans la Fonction publique. Cette mesure vise bien les agents publics, notamment les plus fragiles.

En outre, la retenue pour jour de carence ne règlera en rien le déficit de la Sécurité sociale, argument phare du précédent gouvernement : l'argent ainsi économisé ne sera pas reversé à la caisse de Sécurité sociale mais restera dans celles des employeurs publics.

Il faut prioritairement agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine de prévention.

Pour la FSU Oise, il est indispensable d'abroger au plus vite la disposition législative, à l'origine de ce dispositif aussi injuste qu'inefficace.

C'est pourquoi, les signataires de la présente pétition exigent du gouvernement qu'il abroge l'article 105 de la Loi 2011-1977 du 28 décembre 2011.

NOM	Prénom	Fonction/lieu de travail	Signature